Agence Régionale de Santé Occitanie

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Distribution de : COUFFINET-LE CHER

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE PEYRE EN AUBRAC

Mende, le jeudi 17 septembre 2026

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire										
					Bactériologie					Physico-chimie					
		Chlore total	pH	Temp. de l'eau	Bact. coli-formes	Esché-richia coli	Flore à 22°C	Flore à 37°C	Entéro-coques	Conduc-tivité	Amo-nium	Nitrites	Nitrates	Dureté	Turbi- dité
		mg(Cl2)/L	unité pH	°C	n/(100mL)	n/(100mL)	n/mL	n/mL	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	mg/L	mg/L	°f	NFU
VIMENET HABITATION PARTICULIERE	07/09/2026 LDA48	<0,03	6,5	17,6	4	4	53	2	3	60	0,014	<0,01	7,9	1,3	<0,2
Limites de qualité en gras	maximum		*9*		*0*	**0**			**0**	*1100*		**0,1**	**50**		**1**
Références de qualité en italiques	minimum		*6,5*							*200*					

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire.
Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultatble à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et conformes en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques mesurés.
Il faut aussi noter la présence de bactéries coliformes et le caractère agressif de l'eau.

Interprétations

La dernière campagne de prélèvement a mis en évidence un léger dépassement des limites de qualité bactériologiques de l'eau distribuée. Les préconisations mentionnées ci-dessous sont à mettre en oeuvre afin de garantir le retour à la normale de la qualité de l'eau.
Une information en urgence de la situation a d'ores et déjà été transmise au responsable du réseau de distribution. La mise en place des mesures correctives est en cours afin de garantir le retour à la normale de la qualité de l'eau distribuée.
La présence de bactéries coliformes est un signe de dégradation de la qualité de l'eau.
Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Vérifier le bon état des ouvrages de captage et de stockage, notamment l'infiltration d'eau de ruissellement.
Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bâche, réservoirs,conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).
Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.
En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.